

Relevé des décisions du 4 février 2022

Elus présents : Daniel FORESTIER - Alain MOLIMARD - François DAUPHIN - Guy GORBINET - Didier LIENNART - Simon RODIER - Marc MENAGER –Jean SAVINEL - Valérie Prunier - Stéphanie ALLEGRE-CARTIER.

Elu(s) absent(s) : /

Techniciens : Snéjana GUCESKI – Olivier GALLO-SELVA.

.....

Relevé des décisions prises par le bureau :

Transports scolaires :

- ⇒ Le Bureau demande que Valérie Prunier, en charge de la mobilité prenne contact avec Arnaud Provenchère, Maire d'Olliergues, pour avoir toutes les précisions, et que par la suite elle informe la Région de ces dysfonctionnements.

Bureaux d'Information Touristique :

- ⇒ Le Bureau donne un avis favorable pour que le BIT d'Ambert déménage dans ces locaux. Une visite sera organisée pour les élus de la commission tourisme, et les agents du BIT, lundi 7 février.
- ⇒ Le Bureau indique que les bureaux d'information touristique seront conservés à Ambert et Saint-Anthème.
- ⇒ En ce qui concerne les bureaux d'Arlanc, de Saint-Germain l'Herm, Olliergues et Cunlhat, une réflexion à leur sujet sera menée en concertation avec les élus locaux.
Il est rappelé que le Bureau souhaite que la MDT prenne appui sur les MSAP, et que les agents doivent être présents sur les lieux emblématiques du territoire, et sur les évènementiels.
La réflexion menée en 2022 tiendra compte des remarques et des souhaits des élus locaux, et réfléchira à une adaptation aux réalités locales ; la problématique sera affinée pour imaginer des solutions au cas par cas.
Didier Liennart rappelle qu'il est possible, sur Saint-Germain l'Herm, de s'appuyer sur l'A.D.A.C.L.

Convention MDT :

- ⇒ Le Bureau décide de reconduire la convention avec la MDT pour les trois ans à venir, de geler sa participation au montant 2021, et de mener une réflexion sur la future collaboration avec la MDT, ainsi que sur la gouvernance.

Relevé des décisions prises par délégations données au Président :

/

Ordre du jour du bureau du vendredi 11 février :

- Projet de DOB pour le 3 mars. Réunion commune avec la commission des finances
- Ordre du jour du 3 mars.